

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

EAST ANGUS (Ville de)  
 Dany Chartray  
 200 St-Jean est  
 East Angus, Québec  
 J0B 1R0  
**Tél.:** (819) 560-8482

Certificat : **3947874**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2024-06-17  
 Projet client : Règlement piscines / autres bassins artificiels  
 Bon de commande : 7097  
 Chargé de projets :  
 Adresse courriel :

## Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7633217


Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	2.20
Nature :	Eau récréative	Chlore résiduel total :	2.20
Nom du préleveur :	Dany Chartray	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2024-06-11	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2024-06-11	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Piscine	Température à la réception (°C) :	9.0
Info. supplémentaires :	NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Critères	
						Min	Max Laboratoire
Dénombrement d'Escherichia coli	Oui	MBIO03/ILME4 8			2024-06-13		LG
Escherichia coli			0	UFC/100ml			0
Turbidité	Oui	PC-EN-CHI- PON019			2024-06-12		LG
Résultat			0.7	UTN			1.0


Commentaires de l'échantillon : Bouteille reçue trop pleine, ce qui empêche une dispersion uniforme des bactéries lors de l'analyse.  
 Appréciation : L'eau est CONFORME au règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (L.R.Q.c.Q-2) pour les paramètres analysés.

Commentaires du certificat : C.C :  
 David Fournier : dg@eastangus.ca

Approuvé par :   
 France Luneau, B. Sc.  
 Chimiste, site de Longueuil



Approuvé par :   
 Manon Beaudry, M. Sc.  
 Microbiologiste, Site de Longueuil



**Avertissement** | **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.